FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Comité Directeur
Relevé de décisions
Réunion du mercredi 17 mars 2021

Présents (23) : Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président, Diane AMANGOUA, Jean-Louis BERGEAULT, Gabriel BROUSSE, Florence CAOUS-LE ROUX, Emmanuel COLLET, Patrice CROQUET, Philippe CRUCHER, Patrick DEMOLIN, Pascal FABRE, Nathalie GALLO, Emmanuel GRIMAUD, Jean-Thomas LACOUR, Rémy LE LAUSQUE, Frédérique LE MAOUT, Fabien LE MOUËLLIC, Bertrand LYON, Bertrand MELL, Patrice NGASSA *(à partir de 22h15)*, Maude PIVATO, Christiane QUIVIGER, Paul REY, Fiona SIMONEAU-BYRNE

Membres de droits représentants les Comités Départementaux bretons (4) : CD22 : Alain DAURÈS ; CD29 : Jacques BRISOUX; CD35 : Yves BY ; CD56 : Marc LE TRIONNAIRE

Absents excusés (1) : Claude MORANVALLE-PERROT

Invités (2) : Bertrand QUIVIGER, Philippe MORANT

Réunion en visioconférence

La réunion est ouverte à 20h30 par Fabrice QUÉNÉHERVÉ, Président.

Délibérations soumises au vote du Comité Directeur

1) Organisation Territoriale - Mandature 2020-2024

Désignation de Catherine CANEROT en qualité de Référente de l'Académie Pôle Espoirs Rugby (APER) de Rennes.

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette désignation.
↳ 26 votants : 20 voix POUR ; 4 voix ABSTENTION ; 2 voix CONTRE ;

Désignation de Marc LE TRIONNAIRE en qualité de Référent de l'Académie Pôle Espoirs Rugby (APER) de Vannes.

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette désignation.
↳ 26 votants : 20 voix POUR ; 3 voix ABSTENTION ; 3 voix CONTRE ;

Désignation de Paul REY en qualité de Référent Régional Rugby SEVEN.

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette désignation.
↳ 26 votants : 21 voix POUR ; 0 voix ABSTENTION ; 5 voix CONTRE ;

2) Disposition financière relative à la gestion des droits d'engagements des clubs reçus par la Ligue de Bretagne pour les compétitions 2020/2021

Approbation de la disposition de gestion des droits d'engagements des clubs reçus par la Ligue de Bretagne pour les compétitions 2020/2021 comprenant les trois volets ci-après :

- le renoncement à percevoir les droits d'engagements des clubs concernés pour les compétitions 2020/2021 ;
- le maintien des montants des droits d'engagements des clubs pour les compétitions 2021/2022 à l'identique de ceux observés en 2020/2021 ;
- la mise en avoir sur les comptes régionaux 2021/2022 des clubs concernés, des montants versés au titre des droits d'engagements pour les compétitions 2020/2021 ;

A l'issue du vote, le Comité Directeur approuve cette disposition à l'unanimité.
↳ 27 votants : 27 voix POUR ; 0 voix ABSTENTION ; 0 voix CONTRE ;

La séance est levée à 00h15

Pour la Ligue Régionale Bretagne de Rugby

Le Président
Fabrice QUÉNÉHERVÉ



Le Secrétaire Général
Emmanuel COLLET

